

ÉDITO

L'année 2007 va marquer le début du marquage CE des fenêtres et portes extérieures sans caractéristique de résistance au feu avant que ce marquage ne devienne obligatoire début 2009.

Si l'application de ce marquage CE peut paraître à certains difficile à mettre en place, il mettra aussi en évidence auprès du consommateur les performances et le caractère toujours plus technique de la fenêtre ou de la porte.

Les menuiseries bois sont performantes et il faut le faire savoir.

Didier FILLIT

Chargé de Profession Menuiserie

Tél. : 05 56 43 63 36 - Mèl : didier.fillit@ctba.fr

Marquage CE fenêtres et portes extérieures

Le Journal Officiel de l'Union Européenne a fixé, en décembre 2006, les dates d'application du marquage CE pour les produits concernés par la norme européenne harmonisée NF EN 14351-1 « Fenêtres et portes- Norme produit, caractéristiques de performance – Partie 1 : Fenêtres et blocs-portes extérieurs pour piétons sans caractéristique de résistance au feu et/ou dégagement de fumée ».

Dès publication de l'arrêté français au Journal Officiel français, le marquage CE selon l'annexe ZA de la norme sera possible (la publication de l'arrêté devrait intervenir très prochainement - si ce n'est pas

déjà fait au jour de la parution de cette brève - et reprendre les dates fixées au niveau européen). La date de dernière mise sur le marché des produits non marqués est fixée au 1^{er} février 2009. Toutefois, les produits non marqués déjà mis sur le marché avant le 1^{er} février 2009 pourront être commercialisés jusqu'au 30 juin 2010.

La norme 14 351-1 est publiée et disponible auprès de l'AFNOR depuis juin 2006. Une succincte présentation de la norme avait été faite dans la précédente Brève Menuiserie N°18 de Septembre 2006, elle est disponible sur notre site Internet ctba.fr/Bois dans la construction/Actions collectives.

Contact CTBA : Didier FILLIT

La finition et le collage du chêne

Le CTBA conduit actuellement un vaste projet sur la caractérisation du chêne en France, financée par le Ministère de l'Agriculture et diverses régions françaises.

Outre des aspects mécanique et durabilité, cette étude comporte un volet « Finitions Extérieures » dont l'objectif est de sélectionner des revêtements particulièrement adaptés à cette essence connue pour conduire habituellement à des durées de vie des finitions limitées comparativement à d'autres essences plus stables.

Six fabricants de finition se sont joints à l'étude en fournissant des systèmes les plus souples possibles. Au terme des essais de vieillissement artificiels menés selon la norme NF EN 927-6 (QUV), de très bons produits se dégagent, malgré les conditions d'essai beaucoup plus sévères, de la norme comparées au vieillissement traditionnel à la roue. Des essais de vieillissement naturel sont en cours pour confirmer les tendances observées en

vieillessement artificiel ainsi qu'une caractérisation des produits en terme de température de transition vitreuse.

Dans une optique prospective, le CTBA va mener en 2007 des investigations dans le domaine collage du chêne afin d'étudier les effets à long terme des interactions entre les tanins et les adhésifs, avec les conséquences que l'on imagine sur la durabilité des assemblages collés.

Dans ce contexte, cette étude a pour objectifs de :

- Visualiser et quantifier les remontées de tanins,
- Evaluer l'impact de ces remontées sur le vieillissement des adhésifs et les performances mécaniques des plans de collage,
- Prédire la durabilité des assemblages collés de chêne.

Contacts CTBA :

Finition : Laurence Podgorski - Tél. : 05 56 43 63 66
Mèl : laurence.podgorski@ctba.fr

Collage : Guillaume Legrand - Tél. : 05 56 43 64 48
Mèl : guillaume.legrand@ctba.fr



Bois en menuiserie, package de normes européennes

Le 31 octobre 2007 sera mis en application un ensemble (package) de normes européennes concernant les exigences sur les bois utilisés en menuiserie.

Ce package contient 4 normes :

Norme N°1 : pr EN 942 révisée
« Bois dans la menuiserie – Exigences générales »

Norme N°2 : EN 13307-1 « Ebauches et profilés semi-finis en bois pour usages non structurels – Partie 1 : Exigences »

Norme N°3 : EN 14220 « Bois et matériaux à base de bois dans les fenêtres extérieures, les vantaux de portes extérieures et les dormants de portes extérieures – Exigences et spécifications »

Normes N°4 : EN 14221 « Bois et matériaux à base de bois dans les fenêtres intérieures, les vantaux et dormants de portes intérieures – Exigences et spécifications »

La révision de la norme EN 942 (définissant le classement d'aspect des bois en menuiserie) n'étant pas encore disponible et les 3 autres normes faisant référence à cette première norme, il faudra attendre octobre 2007 pour appliquer les normes. Cependant les normes 2, 3 et 4 sont

déjà publiées et disponibles auprès de l'AFNOR.

La norme NF EN 13307-1, février 2007, concernant les ébauches et profilés semi-finis en bois pour usage non structurels, y compris les produits lamellés collés et aboutés collés, fournit les exigences particulières de dimensions, stabilité, teneur en humidité, état de surface, assemblages bout à bout. La partie 2 de cette norme concernant les exigences de contrôle de production et des essais n'est encore que sous forme de projet.

Les normes NF EN 14220 et NF EN 14221 de janvier 2007, concernant les exigences des bois pour les fenêtres et portes respectivement extérieures et intérieures, fixent les exigences de base, y compris celles relatives à l'aspect, à la durabilité biologique, aux assemblages et autres caractéristiques physiques.

Les spécifications de ces normes viennent en complément des spécifications et exigences sur les bois et matériaux à base de bois qui se trouvent dans les normes produit européennes ou françaises concernant les produits eux-mêmes (fenêtres, portes, escaliers...).

Contact CTBA :
Didier FILLIT - Tél. : 05 56 43 63 36

Fenêtres et exigences thermiques

La Réglementation Thermique 2005 (qui a succédé à la Réglementation Thermique 2000) s'applique aux bâtiments nouveaux et parties nouvelles de bâtiment depuis le 1^{er} septembre 2006. Avec la RT 2005, entre autres, les exigences sur les performances thermiques des fenêtres ont été augmentées. Ainsi la valeur du coefficient de transmission thermique des fenêtres U_w ne doit pas dépasser une valeur garde-fou égale à $2,6 \text{ W}/(\text{m}^2 \cdot \text{K})$. Pour satisfaire à cette exigence, l'utilisation de double vitrage isolant à couche peu émissive s'impose quasiment. Cette couche

s'oppose au transfert de la chaleur par rayonnement et réduit les déperditions calorifiques de plus de 40 % par rapport à un double vitrage classique.

Il est à noter que la Réglementation Thermique 2005 ne s'applique pas aux bâtiments anciens mais des textes sont en préparation pour fixer également des valeurs garde-fou sur les coefficients de transmission thermique en cas de rénovation. Ainsi, comme dans le neuf, une valeur garde-fou pour le coefficient U_w de transmission thermique des fenêtres devrait prochainement être fixée en cas de rénovation.

Contact CTBA : Didier FILLIT

Agenda

La prochaine Commission Professionnelle Menuiserie

aura lieu le vendredi 12 octobre à 14 h 00 au CTBA Paris.

3e symposium international sur les composites Bois Polymères

Plus de 200 personnes de 18 pays différents ont participé les 26 et 27 mars derniers à ce symposium organisé cette année sous l'angle de l'innovation et des aspects environnementaux.

Vous pouvez demander les annales en contactant :

Contact CTBA : Bérengère BATBY
Tél. : 05 56 43 63 99
berengere.batby@ctba.fr

Rendez-vous à BATIMAT

du 5 au 10 novembre à la Porte de Versailles sur le stand du CTBA.

A noter

Le guide sécurité feu

Ce document, disponible à la librairie du CTBA Paris, aidera les professionnels à la transposition aux euro-classes.

librairie@ctba.fr

L'ouvrage « Construction de maisons à ossature bois » vient de paraître

Cet ouvrage de référence décrit toutes les techniques, les connaissances et le savoir-faire nécessaires à la mise en oeuvre de maisons à ossature bois. Abondamment illustré, il présente plus de 30 réalisations exemplaires récentes en bois, toutes très différentes.

librairie@ctba.fr

Brèves du CTBA

Nous vous invitons à aller consulter les dernières brèves Menuiserie, Colage - Finition, Panneaux, Parquets - Lambris, Charpente Ossature, Durabilité et Préservation sur notre site Internet www.ctba.fr / rubrique « Bois dans la construction » /

« Actions collectives » : www.ctba.fr/5_bois_construction/index.php?rub=breves



CENTRE TECHNIQUE
DU BOIS
ET DE L'AMEUBLEMENT

Pôle Industries Bois Construction - allée de Boutaut - BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 43 63 00 - Fax : 05 56 43 64 80 - www.ctba.fr